
CADRE DE RÉFÉRENCE D'UN CAB

Adopté à l'assemblée générale annuelle du 10 juin 2015.

MISE EN CONTEXTE

À la suite de plusieurs consultations avec les membres entre 2010 et 2013, le conseil d'administration a mandaté un comité formé de huit personnes provenant de divers centres d'action bénévole de la province, afin de réviser l'ensemble du cadre de référence pour proposer une version à jour. Ainsi, à l'hiver 2014, ce comité s'est réuni à plusieurs reprises. Le contenu a été précisé et un paquet minimum d'activités a été inclus dans les champs du cadre de référence. Par ailleurs, comme aucun mécanisme de soutien à l'application du cadre précédent n'existait pas, le comité a proposé différentes balises pour faciliter la mise en application du CDR au sein des CAB membres.

Le comité de travail était composé de :

- | | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| · Alison Stevens | CAB de Montréal |
| · Fimba Tankoano | FCABQ |
| · Josée Archambault | CAB de Waterloo |
| · Kathya Maloney | Centre de bénévolat Manicouagan |
| · Paulette Cummings | CAB Le Hauban |
| · Pierre Bertrand | Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut |
| · Richard Lapointe | CAB Aide 23 |
| · Thierry Durand | CAB Bellechasse-Lévis-Lotbinière |

PHILOSOPHIE D'ACTION

L'action bénévole, reconnue, encouragée et valorisée par le centre est une réalité sociale inestimable. C'est pour cette raison que le centre, visant l'amélioration de la qualité de vie de sa communauté, encourage l'action bénévole comme un moyen et comme une ressource à la réponse de certains besoins de celle-ci.

Pour le centre, l'action bénévole est le moyen privilégié qui permet de favoriser le développement personnel et social, en vue d'accroître la présence d'une conscience sociale pour la prise en charge du milieu par le milieu.

L'action bénévole se distingue des autres types d'actions par le caractère gratuit et libre des gestes posés. Ainsi, le bénévole demeure toujours libre dans le choix de la clientèle à aider ou à servir, libre aussi dans le choix de son champ d'action, libre de partager ses expériences et sa compétence et libre de la durée de son engagement.

Parmi les valeurs véhiculées par les centres on retrouve : la justice, le partage, la valorisation, l'entraide, la dignité et la solidarité.

Un centre d'action bénévole vise donc à être un carrefour de l'action bénévole et de l'entraide communautaire. C'est un regroupement de personnes soucieuses du progrès social et humain tout autant qu'un lieu démocratique d'échanges et de concertation. Utiles, nécessaires, les centres d'action bénévole sont essentiels pour toutes les Québécoises et pour tous les Québécois.

OBJECTIFS DU CADRE DE RÉFÉRENCE

- Le cadre de référence définit pour toute personne (interne ou externe) la nature d'un centre d'action bénévole membre de la FCABQ;
- Le cadre de référence permet d'orienter les priorités d'action de la FCABQ en regard du soutien à ses membres;
- Le cadre de référence énonce les principes et les engagements auxquels une organisation doit adhérer pour être membre de la FCABQ;
- Le cadre de référence permet de définir un cadre de financement pour les centres d'action bénévole membres de la FCABQ.

MISSION D'UN CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

Mission suggérée :
Promouvoir et développer l'action bénévole dans les différents secteurs de l'activité humaine en favorisant un espace d'engagement bénévole autour des enjeux (socio-communautaire-humanitaire) qui concernent la population de son territoire.

Dans le respect de l'autonomie, chaque centre d'action bénévole est invité à modifier sa mission pour que cette dernière reflète les éléments de la mission suggérée. En outre, l'expression *action bénévole* doit se retrouver dans la mission d'un centre. Il est important de noter que l'utilisation de cette mission suggérée dans les communications officielles d'un CAB ne l'oblige pas pour autant à la modification de ses objets contenus dans ses lettres patentes.

Il est à noter que l'appellation *Centre d'action bénévole* doit se retrouver dans le nom identitaire de chaque Centre. Tout centre membre de la FCABQ avant le 10 juin 2015 et qui ne porte pas le nom Centre d'action bénévole devra trouver une façon d'afficher clairement cette appellation de sorte à affirmer son appartenance au réseau des CAB membres de la FCABQ. L'idéal est de procéder au changement de nom, mais afin de minimiser les impacts à court terme, le centre est vivement invité à considérer cette option d'ici 2020. Pour tout centre voulant adhérer à la FCABQ après le 10 juin 2015, l'appellation Centre d'action bénévole sera obligatoire.

PRINCIPES ORIENTEURS

Les principes orienteurs font partie intégrante du cadre de référence. Ce sont des éléments indissociables des champs d'action. Ils conditionnent l'action des centres dans leur environnement et dans leurs relations avec les intervenants en place.

1. Les bénévoles sont au cœur de la mission d'un centre d'action bénévole
2. Le centre facilite et encourage l'action bénévole dans le milieu.
3. Le centre d'action bénévole favorise l'implication de ses bénévoles dans les changements internes et la mise en place de services.
4. Les services tiennent compte de la diversité de la clientèle du milieu.
5. Les services aux individus sont offerts dans la mesure du possible en majorité par des bénévoles qui agissent librement et gratuitement.
6. L'offre et le développement de services répondent à des besoins dans la communauté.
7. La personne salariée est une ressource essentielle pour le bon fonctionnement et la continuité du centre dans sa communauté.
8. Le centre d'action bénévole respecte les critères de l'action communautaire autonome.

CHAMPS D'ACTION DU CADRE DE RÉFÉRENCE

Les trois champs ci-dessous représentent les grands secteurs que l'on retrouve dans tous les centres d'action bénévole. Chacun des champs présente les éléments incontournables qui doivent être réalisés par chaque centre. Le rapport d'activités annuel de chaque centre prend en compte tous les champs du cadre de référence.

CHAMP D'ACTION 1 : **Développement de l'action bénévole et communautaire**

Le développement de l'action bénévole comprend toutes les actions visant à faire la promotion du bénévolat et à soutenir les bénévoles dans leur implication.

Chaque action de ce champ doit toucher les bénévoles de la communauté et non pas uniquement ceux¹ à l'intérieur du centre d'action bénévole. À ce titre, le centre réalise les activités suivantes:

PROMOTION DE L'ACTION BÉNÉVOLE :

1. Organisation, participation et/ou soutien à des activités de reconnaissance pour les bénévoles de la communauté;
2. Organisation, participation et/ou soutien à des activités pour souligner la journée internationale des bénévoles et la semaine de l'action bénévole;
3. Soutien à la diffusion de prix de reconnaissance de l'action bénévole;
4. Soutien à la réalisation d'étude, de recherche ou de sondage sur l'action bénévole.

SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES :

1. Création et/ou diffusion de formations visant à soutenir les bénévoles dans leurs actions;
2. Création et/ou diffusion d'outils visant à offrir du support aux bénévoles dans leur organisme;
3. Création et/ou diffusion d'outils visant à faciliter l'accessibilité et le déploiement de l'action bénévole.

¹Les actions auprès des bénévoles du centre sont nommées dans le champ d'action 3 : Gouvernance et vie associative. Par conséquent, toutes les activités organisées à l'attention des bénévoles du centre, doivent être consignées dans le champ d'action 3 du présent cadre de référence.

CHAMP D'ACTION 2 : Soutien à la communauté

Le soutien à la communauté englobe toutes les actions qui visent à offrir des services aux individus et du soutien aux organismes. À ce titre, le centre réalise les actions suivantes :

SERVICE AUX INDIVIDUS :

1. Participation à des activités ou à des actions permettant de se concerter et de connaître les besoins existants de la communauté;
2. Soutien ou réalisation de services directs répondant aux besoins exprimés par la communauté;
3. Service de référence et/ou d'accompagnement vers les ressources du milieu.

SOUTIEN AUX ORGANISMES :

1. Organisation, participation et/ou soutien à des concertations afin d'identifier les besoins des organisations de la communauté;
2. Soutien ou réalisation de formations adaptées à la gestion d'organisations sans but lucratif œuvrant avec des bénévoles;
3. Aide et soutien technique aux organisations pour les informer des ressources du milieu et favoriser leur accès;
4. Accueil et orientation des bénévoles vers les organismes du milieu;
5. Application et diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion responsable des bénévoles.

CHAMP D'ACTION 3 : Gouvernance et vie associative

Le centre doit être un modèle de comportement éthique pour son milieu et contribuer au soutien des organisations. Il doit aussi avoir une gestion démocratique issue des meilleures pratiques qui démontrent le dynamisme et la vitalité de sa vie associative.

À ce titre, le centre procède à :

1. La tenue d'une assemblée générale annuelle permettant à ses membres et à la population de s'exprimer librement;
2. La mise en place de mécanismes de communication avec les bénévoles et les membres pour les informer de la vie interne du centre;
3. La tenue régulière de réunions du conseil d'administration.
4. Une administration régie par des politiques claires, partagées et comprises;
5. Une planification des actions du centre;
6. L'établissement de mécanismes effectifs et réguliers de consultation des bénévoles et des membres;
7. La production d'un rapport annuel détaillé, montrant les activités de chacun des 3 champs du cadre de référence;
8. La production d'états financiers ayant reçu l'approbation d'un expert-comptable;
9. L'application d'une politique sur la saine gestion des bénévoles;
10. L'évaluation et le suivi régulier des pratiques internes.

